

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 007-200039808-20240924-2024_9_007-DE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 24 septembre 2024
Convocation du 17 septembre 2024

N° 2024_09_007

Objet : Petit Enfance - Convention d'objectifs et de moyens 2024 pour la crèche « Les Péquelous »

Le 24 septembre 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à LANAS salle Papillon sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Richard ALZAS, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Guy CHARMASSON (suppléant de Jacques MARRON)

Absents : Nicole ARRIGHI, Lison BOICHUT, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Maryse RABIER

Pouvoirs Antoine ALBERTI à Vincent CERVINO, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Guy MASSOT

Nombre de membres en exercice : 37 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 33

Vote contre : pour : 33 abstention :

Guy Clément, Vice-Président en charge de l'enfance rappelle aux conseillers que la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, dans le cadre de sa compétence petite enfance, accompagne l'association « Les Péquelous » dans la gestion d'un lieu d'accueil, d'éveil et de vie pour les jeunes enfants situés à Ruoms.

Une convention d'objectifs et de moyens pour le fonctionnement de cette crèche intervient chaque année entre l'association et la collectivité. Elle prévoit notamment en son article 15 que la participation de la Communauté de communes au titre de l'année 2024 est fixé à 62 000 €.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question,

Le Conseil communautaire entendu l'exposé du Vice-Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention d'objectifs et de moyens 2024 pour la crèche « Les Péquelous » annexée à la présente délibération, prévoyant notamment une participation de la Communauté de communes à hauteur de 62 000 €.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Guy MASSOT